



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 Octobre 2014

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER, M. François SCHNELL, Adjoint

M. Jacky KUNTZ, Mme Francine BOUTY, M. Gilbert KUNTZ, Mme Sonia FROHN, Mme Isabelle BATISTA, M. Stéphane POUVIL, Mme Myriam VIX, M. Nicolas STEPHAN, Mme Eliane GASTEBOIS, M. Patrick BLANCHONG.

Absents excusés : M. Richard ROBERT et M. Claude STRINTZ.

M. le Maire salue le public présent et ouvre la séance.

Il remercie les conseillers et leurs proches pour leur investissement dans les différents événements locaux : pot d'arrivée du nouveau pasteur, manifestations du messti (confection du char, défilé, pot) et distribution du BIC.

Il souligne le bon déroulé du messti et signale le satisfecit de L'AMICALE des ANCIENS SAPEURS POMPIERS pour la mise en place du coffret de branchement électrique provisoire du messti.

2014.10.01 - Désignation du secrétaire de séance :

M. Gilbert KUNTZ a été désigné secrétaire de séance.

M. Gilbert Kuntz demande si on allait aborder les sujets TGV, lotissement et maison 78 : réponse « oui »

2014.10.02.- Approbation du compte-rendu de la séance du 05 Septembre 2014 :

Le compte-rendu de la séance du 05/09/2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2014.10.03.- Bibliothèque : Evolution – Activités :

M. Le Maire remercie Mme Angélique CALLEGHER (responsable de la bibliothèque) ainsi que les membres de la commission pour leur dévouement et leur volonté d'animation.

Mme Angélique CALLEGHER était invitée pour présenter le mode de fonctionnement de la bibliothèque, ses objectifs et ses difficultés.



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

La bibliothèque référence 3991 livres en fond propre (2039 livres pour adultes et 1952 livres pour enfants). Ces livres présentent une grande diversité : romans, documentaires, biographies, livres alsatiques, livres allemands, BD...).

Pour l'achat de ces œuvres, elle dispose d'un budget compris entre 1 300,00 et 1 700,00 € en moyenne sur ces dernières années. Cette année, elle a investi pour l'instant 850,00 €.

La bibliothèque compte 175 membres inscrits (108 enfants et 67 adultes), ce qui représente 1/3 des habitants.

La cotisation annuelle s'élève à 6,00 € pour les habitants du village et 7,00 € pour les autres adhérents.

Mme Angélique CALLEGHER présente le changement d'horaire mis en place depuis la rentrée par l'équipe en place qui se relaie de la façon suivante :

LUNDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI
18h00 à 19h00	14h00 à 16h00	16h00 à 18h00	14h00 à 17h00
Gaby ARON	Angélique CALLEGHER	Eliane GASTEBOIS	Alternance entre Gaby ARON et Elisabeth SCHERER
	19h00 à 20h00		
	Francine BOUTY		

Elle rappelle qu'un portage à domicile est possible sur demande.

Chaque année, 800 livres sont prêtés par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin (BDBR) au moyen d'une navette. Cette navette permet aux lecteurs un large choix de livres, notamment des ouvrages non référencés dans la bibliothèque locale, ou encore des écrits à grands caractères et des livres audio. Il y a donc un renouvellement constant des supports de lecture.

Elle met également à disposition des expositions, des supports de comptes, des tapis...

Prochainement la bibliothèque organisera une exposition sur le thème des « jeux de société », par le biais de la BDBR. D'autres acteurs proposeront leurs services, La Maison des Jeux de Strasbourg interviendra pour faire découvrir des jeux internationaux et l'accompagnera pour la fabrication de jeux. La Maison JOUPI à Saverne proposera également gratuitement ses animations.

Le budget de cette animation sera d'environ 200,00 €.

D'autres animations seront prévues tout au long de l'année :

- DECEMBRE : Exposition de trains à vapeur



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- MARS/AVRIL : KAMISHIBAI (petit théâtre en bois qui affiche sur le recto de la planche tourné vers le public une illustration et au verso un texte à lire par le compteur).

- AVRIL/MAI : Tapis de lecture sur la « FORET »

- AVRIL/JUIN : malle plantastique

Mme Angélique CALLEGHER souhaite également envisager une page « FACEBOOK » afin de capter l'attention des adolescents et leur proposer diverses animations.

M. Stéphane POUVIL –responsable du site internet de la commune (en cours de construction)- propose un lien qui donnerait accès à la liste des livres disponibles.

M. le Maire signale que Mme Michèle PARISOT épouse MULLER, 1^{ère} adjointe procèdera à un renouvellement du mobilier obsolète (poufs, fauteuils..). Il encourage les conseillers à souscrire un abonnement et réaffirme le soutien de la municipalité aux bénévoles en charge de la bibliothèque (dont deux conseillères municipales).

2014.10.04.- Chasse : Résultat de la consultation des propriétaires :

M. Le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, les membres présents avaient opté pour la CONSULTATION ECRITE de tous les propriétaires des terrains non-bâti.

Un courrier a été envoyé début septembre aux propriétaires concernés qui avaient alors 2 choix. Ces choix ont été présentés lors de la réunion du CM du 05 septembre 2014 soit :

- **La REPARTITION** du produit (produit = loyer payé par les chasseurs locataires) entre les propriétaires, en fonction de la surface. Cette répartition serait à faire tous les ans.

- **L'ABANDON** du produit : la commune use du produit de la chasse comme elle l'entend. En principe, notre commune s'en sert pour payer les cotisations de la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole qui est normalement à la charge des propriétaires.

Le choix retenu est celui représenté par 2/3 des propriétaires qui doivent en outre posséder 2/3 de la surface concernée par la chasse. Contrairement aux années passées, la NON-REPOSE valait REFUS D'ABANDON.

RESULTATS de LA CONSULTATION

PROPRIETAIRES CONSULTES	NOMBRE DE REPOSES	SUPERFICIE TOTALE	NOMBRE DE PROPRIETAIRES ayant répondu POUR L'ABANDON	SURFACES TOTALES DES PROPRIETAIRES POUR L'ABANDON
711	496	478 ha 76 a 52 ca	480	383 ha 96 a 92 ca



La double condition des 2/3 POUR L'ABANDON du produit de la chasse EST remplie.

Les locataires de la chasse actuels ont, après deux entretiens avec le Maire et l'adjoint F SCHNELL, présenté un dossier de renouvellement par une convention de gré à gré.

La commission dite « 4C » sera convoquée pour le 20 octobre 2014 à 19hres en Mairie. Elle donnera son avis sur leurs candidatures.

La signature des baux de chasse devra se faire avant le 01 novembre 2014. Pour permettre de respecter ce délai, la réunion du prochain conseil a été avancée au 29 octobre 2014.

2014.10.5.- RPI : Transport :

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER 1^{ère} adjointe en charge du dossier RPI pour notre commune, présente le diagnostic sur le déroulement du transport des élèves du RPI. Ce diagnostic fait suite à une journée d'accompagnement des différents circuits qu'elle a réalisée.

De nombreuses consignes de sécurité doivent être respectées afin de ne pas mettre en danger les enfants (vérification de la ceinture, positionnement de l'accompagnateur dans le bus, sécurisation des enfants quand ils montent et descendent du bus...).

Le Bus quant à lui rencontre de réelles difficultés lors du franchissement de notre village :

- Rue des vergers : Les platanes devront être élagués. Il est obligé de passer par là le matin et à 13h00. Elle en profite également pour rappeler que la rue doit être accessible. Les riverains doivent être attentifs quant à la place qu'ils occupent sur la voie afin de ne pas gêner le passage du bus. Les manœuvres sont difficiles pour le chauffeur et représentent un réel danger pour tout le monde. La commission sécurité sera missionnée sur le sujet.

La mise en place d'un nouveau passage piéton avant le lavoir Nord a été réalisée afin de permettre aux enfants et adultes de traverser la route en toute sécurité pour rejoindre le bus.

Il faudrait matérialiser une interdiction de stationner, devant l'ancienne laiterie, afin que le bus scolaire puisse y stationner lors des montées et descentes des enfants scolarisés à Ernolsheim.

Le bilan est globalement positif mais un nouveau dispositif de circulation ou de nouveaux marquages au sol devront aussi être étudiés lors de la réunion de la commission Sécurité, afin de sécuriser davantage les enfants qui marchent sur le trottoir et éviter le stationnement dangereux.

Concernant le périscolaire de Saint Jean, celui-ci affiche complet **pour le repas de midi**. Les petits de **3 à 4 ans** ne peuvent pas être inscrits à la cantine, pour le moment, car le mobilier ne le permet pas. **Cependant**, ils peuvent s'inscrire le soir. Le changement de rythme scolaire n'a pour l'instant pas augmenté la fréquentation de l'établissement.

La charte « accompagnateur » datant de 2007 et réactualisée en 2012 devra être revue et signée par tous les accompagnateurs.

Un diagnostic de tous les points sera fait avec eux et il conviendra de définir un accompagnateur remplaçant.



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Le RPI compte actuellement 115 enfants dont 55 enfants d'ERNOLSHEIM (43 de Saint Jean et 17 d'ECKARTSWILLER).

Une réunion avec les représentants des trois communes est programmée pour le 17 octobre 2014. Les différents points seront abordés.

M. le Maire signale qu'il vient de recevoir les factures de ST Jean et Eckartswiller : elles prennent en compte la modification de calcul proposée à l'ancien conseil municipal qui l'avait d'abord rejetée puis adoptée deux mois plus tard. La répartition des montants entre les communes se fait maintenant au nombre d'élèves. Mais certains frais restent fixes peu importe le nombre d'enfants (notamment le salaire de l'ATSEM...).

2014.10.6.- Déchets verts :

L'opération sera renouvelée aux dates suivantes :

Les SAMEDIS 18 OCTOBRE et 08 NOVEMBRE 2014
De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

2014.10.7.- Droits du sol : (instruction des permis de construire et des déclarations de travaux)

A ce jour, l'instruction des dossiers concernant l'urbanisme se fait auprès de la DDE de Bouxwiller. La DDE n'assurera plus ce service courant 2015.

Une alternative est proposée par le Conseil général du Bas-Rhin par son service dénommé **le SDAUH** (Secteur Départemental d'Aménagement d'Urbanisme et d'Habitat). Le SDAUH propose ce service. Il est payant et coûtera à la commune 2 euros par habitant. Ce tarif sera garanti jusqu'en 2020 par une convention. M. Le Maire lit la convention.

En plus de l'instruction des dossiers, le SDAUF propose une permanence par quinzaine dans les locaux de la mairie afin d'aider et de conseiller les citoyens pour la conception de leur dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.422-1 et R.423-16 ;
- Vu le Plan d'Occupation des sols approuvé le 26 octobre 2001 et ses quatre modifications simplifiées approuvées le 28 mai 2010 ;
- Vu le projet de convention proposé par le Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat (SDAUH) du Conseil Général du Bas-Rhin ;



ENTENDU L'EXPOSE DU MAIRE QUI INDIQUE QUE :

- dans les communes où le Plan d'Occupation des Sols a été approuvé, les autorisations d'urbanisme sont délivrées par le Maire au nom de la commune,
- le Conseil Municipal peut décider de confier par voie de convention l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- de confier l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol au Secteur Départemental d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Habitat ;
- de passer une convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin, en vue de l'instruction des demandes d'utilisation du sol relevant de la Commune
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin. La redevance est fixée à 2 € par habitant et par an avec une stabilité garantie jusqu'au 31 décembre 2020.
- de résilier la convention passée antérieurement avec l'Etat

DIT QUE :

- cette délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois

2014.10.8.- Rapport des commissions.

- Le nouveau BIC a été distribué. M. Le Maire tient à remercier M. VIX pour le dessin de l'escargot.
- Comme déjà annoncé un appel aux présidents des différentes associations locales sera fait pour leur demander de fournir articles et photos pour la revue annuelle qui sortira en fin d'année.
- M. Gilbert KUNTZ a participé à une journée de formation au parc sur l'isolation et technique des panneaux photovoltaïques.)
- M. Gilbert KUNTZ a participé à deux journées d'information sur la rénovation du bâti ancien et la performance énergétique avec le Parc Naturel Régional des Vosges du nord. Une visite de chantiers près de Zweibrücken a montré les méthodes d'isolation pratiquées en Allemagne ainsi que l'utilisation du courant électrique produit par l'installation photovoltaïque individuelle de 70 m², avant de transférer le surplus d'électricité produite, selon les jours, sur leur réseau électrique public.

Commission « Fleurissement- Propreté » : M. François SCHELL rend compte de la visite de M Jean Marc BERNARD, horticulteur et membre du jury départemental en présence des membres de la



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

commission. M. Jean Marc BERNARD a prodigué des conseils pour l'obtention d'une fleur pour le village :

- La démarche à suivre
- Délai d'obtention = habituellement entre 2 et 3 ans
- Détection des endroits fleuris mais qu'il faudra fleurir d'une autre façon
- Priorité aux endroits existants + les entrées du village
- M. Jean Marc BERNARD s'est proposé de conseiller la commission durant les premières années
- Un tour du village est prévu dès que les plantations « 2014 » auront été débarrassées et un plan d'action sera alors mis en place
- M. François Schnell rappelle l'appel à bénévoles lancé dans le dernier BIC : il est important qu'une grande majorité des villageois adhèrent à la démarche

2014.10.9.- Divers.

M Le Maire rend compte de différents dossiers :

- **contrat de territoire** : Le Conseil Général est un des organismes « subventionneur » de projets des communes, si ces projets sont éligibles. Le recensement des projets se fait dans le cadre d'un contrat de territoire. Le contrat actuel arrive à échéance dans deux ans. **Un projet inscrit n'est pas forcément réalisé.** Il faut le réactualiser de temps à temps car les projets peuvent changer (évolution, abandon, nouveaux projets etc.). En Mai les communes ont été sollicitées pour actualiser leurs projets. Une réunion avec le CG67 et les communes du ressort de la CCRS (comcom Saverne) s'est tenue le 30 septembre et avait comme objectif de faire le point par rapport à cette actualisation. Seuls 27 % des projets programmés ont été réalisés. Il a été rappelé aux maires que les projets doivent être réalisés au plus tard le 31 déc. 2016 pour bénéficier des subventions et aussi pour ne pénaliser personne. M le Maire informe le conseil qu'il va retirer le projet « construction d'une salle de fêtes » car le délai du 31 décembre 2016 ne pourra manifestement pas être tenu. Ce retrait ne veut pas dire « renoncement ». La commune a maintenant du temps devant elle pour préparer un dossier à présenter dans les deux ans à venir pour, après, l'inscrire au nouveau contrat. C'est le conseil municipal qui décidera.

M. Gilbert KUNTZ rappelle également que la réfection du clocher est nécessaire et qu'il existe probablement encore des aides européennes pour alléger les dépenses de ces travaux. Le projet de Restauration de l'Eglise figure d'ailleurs sur le programme du Contrat de Territoire de la région de Saverne, porté par le Conseil Général.

- **Vente de bois** : M le Maire a été informé par M. MENEUT ONF de la possibilité d'une vente d'une trentaine de lots de bois situés au STOCKWALD. Cette vente peut se faire soit en privilégiant les habitants d'Ernolsheim les Saverne (tirage au sort) soit par adjudication. M le Maire propose de donner la priorité aux habitants. Le prix du stère sera de 12 euros. Une action d'information est à mettre en place.

- **Sortie « forêt »** : La sortie « forêt » sous la direction de M. MENEUT se fera le dimanche 12 octobre avec les membres du Conseil Municipal afin de leur faire découvrir notre riche patrimoine.



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- **Maison 78** : M le Maire fait le point sur les subventions encore attendues du Conseil Général et du Conseil régional. Des documents réclamés par ces organismes **depuis juin 2013** n'ont toujours pas été fournis. Environ 48 000 euros sont ainsi encore « dehors ».

Le dossier a été repris.

G Kuntz signale que 2 autres subventions, pourront encore être demandées, celle de la Communauté de Communes et de l'ES. Il précise également que la réception n'est pas prononcée pour certains travaux.

- **TALUS LGV** : M le Maire signale qu'il n'a pas eu de réponse du service foncier de RFF (courrier envoyé à M. AUBERT) alors que ce service a relancé, entre-temps, au moins un des propriétaires pour obtenir le quitus. Un nouveau courrier avec AR sera envoyé.

- **Réfection du MittelWEG (prolongement rue St Jean)** : Michèle MULLER 1^{ère} adjointe a été dépêchée pour une rencontre « Orange » - « RFF ». Le bi-couche prévu ne pourra être mis en œuvre qu'après la stabilisation d'un bas-côté à la charge d'Orange. Orange s'est engagé à faire le nécessaire.

Par ailleurs, il sera demandé aux riverains de procéder à l'élagage de leurs arbres : les travaux de gravillonnage ne pourront pas se faire avant cet élagage.

- **LOTISSEMENT** : ES devra intervenir prochainement pour procéder au basculement du réseau. Concernant la vente des terrains, il reste un terrain « communal » et 4 terrains « Sarest »

M. Gilbert Kuntz et Mme Isabelle BATISTA s'interrogent sur le courrier qu'ont reçu les 3 acquéreurs des lots communaux. Ce courrier réclame aux intéressés un remboursement partiel des frais de notaire payés à leur place par la commune. Le sujet avait été débattu en séance en avril 2014. M le Maire rappelle qu'il ne remet pas en cause la « promesse » de l'ancienne équipe mais qu'il convient de faire la différence entre « frais de notaire » et « émoluments du notaire ». La facture du notaire reçue en mairie fait bien la différence et c'est pour cela qu'il estime, soutenu par les deux adjoints, qu'il est en droit au nom de la commune et dans le souci d'une bonne gestion de ses deniers, de réclamer ce trop perçu.

- **Découpage des Régions** : M le Maire rappelle la manifestation prévue le 11 septembre place de Bordeaux à Strasbourg

La séance a été close à 11 heures 52.

Le secrétaire de séance : M. Gilbert KUNTZ

Les membres du conseil :



République Française
Département du Bas-Rhin

MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER
M. François SCHNELL

M. Jacky KUNTZ

M. Richard ROBERT

M. Gilbert KUNTZ

Mme Sonia FROHN

Mme Isabelle BATISTA

M. Claude STRINTZ

M. Nicolas STEPHAN

Mme Myriam VIX

Mme Eliane GASTEBOIS

M. Patrick BLANCHONG

Le Maire :
Alfred INGWEILER



République Française
Département du Bas-Rhin

MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE